



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU le 28 FEV. 2024

**Direction Départementale
des Territoires de la
Haute-Saône**

Service Urbanisme Habitat et Construction
Cellule Planification

Affaire suivie par :
Nicole MAIREY
03 63 37 92 87
nicole.mairey@haute-saone.gouv.fr

Vesoul, le **20 FEV. 2024**

Le directeur départemental des Territoires
de la Haute-Saône

à

Monsieur le Président de la Communauté
de communes du Triangle Vert
27 Grande Rue
70240 SAULX

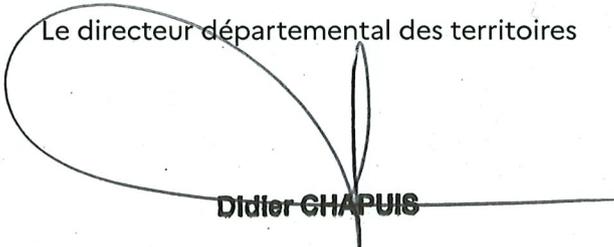
Objet : modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Francheville

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez notifié un projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Francheville, ayant pour objet de modifier le règlement écrit réduisant la distance des marges de recul des limites séparatives en zone agricole.

La modification du règlement n'appelle pas de remarque.

La cellule planification de la DDT 70 reste à disposition pour toute information ou conseil.

Le directeur départemental des territoires


Didier CHAPUIS